

CALENDRIER
D'ÉLABORATION,
D'IMPLANTATION
ET DE RÉVISION
DES PROGRAMMES
D'ÉTUDES



COMMISSION
DES PROGRAMMES
D'ÉTUDES

Québec

CALENDRIER D'ÉLABORATION, D'IMPLANTATION ET DE RÉVISION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES

ISBN : 2-550-33207-5

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec

TABLE DES MATIÈRES

Introduction

- 1.
2. Les assises des propositions de la Commission des programmes d'études
3. La mise en oeuvre des programmes d'études

Le rôle de la Commission des programmes d'études et du ministère de l'Éducation

- L'élaboration et la révision
 - L'implantation en vue de la mise à l'essai
 - L'approbation officielle
 - L'adaptation continue
4. Le calendrier d'élaboration, d'implantation et de révision
 - Le «Programme des programmes»
 - Le programme d'éducation préscolaire
 - Le domaine des langues
 - Le domaine de la technologie, des sciences et des mathématiques
 - Le domaine de l'univers social
 - Le domaine des arts
 - Le domaine du développement personnel
 - Les matières à option au second cycle de l'enseignement secondaire
 - Les programmes particuliers

Conclusion

Liste des tableaux

Tableau 1 **Implantation des programmes d'études au primaire par cycle et au secondaire par année**
AVERTISSEMENT : Le tableau 1 de ce document n'est pas en vigueur. Consulter plutôt le **Calendrier d'implantation des programmes**.

Tableau 2 **Élaboration et révision des programmes d'études au primaire par cycle et au secondaire par année – Dépôt pour examen par la Commission des programmes d'études**

Introduction

La Commission des programmes d'études, dans l'exercice de son mandat et conformément aux dispositions de la *Loi sur l'instruction publique*¹, adresse des recommandations à la ministre de l'Éducation au sujet du calendrier d'élaboration, d'implantation et de révision des programmes d'études.

L'élaboration et la révision des programmes d'études constituent un élément clé de la mise en oeuvre de la réforme. Le calendrier détermine le rythme d'implantation des programmes renouvelés à l'école primaire et secondaire et dans les centres d'éducation des adultes, que l'enseignement soit donné en langue française ou anglaise. L'échéancier proposé par la Commission constitue un ordre du jour bien rempli. Les souhaits exprimés par les citoyennes et les citoyens du Québec, depuis les travaux menés par la Commission des États généraux sur l'éducation jusqu'à la publication de l'énoncé de politique éducative intitulé *L'école, tout un programme*², commandent que l'opération soit menée avec célérité.

Pour mener à terme ses travaux sur la détermination du calendrier d'élaboration, d'implantation et de révision des programmes d'études, la Commission s'est appuyée sur cet énoncé de politique. Ainsi, le calendrier respecte l'échéancier prescrit par la ministre de l'Éducation. De nouveaux programmes seront donc implantés dès la rentrée de 1999 et la mise en oeuvre de l'ensemble des programmes sera terminée, au primaire, au terme de l'année 2002-2003 et, au secondaire, à la fin de l'année scolaire 2005-2006.

Le calendrier proposé par la Commission vise à faire bénéficier le plus rapidement possible les élèves de l'environnement éducatif souhaité par la société québécoise et aussi à permettre à l'école d'accomplir la mission qui lui est confiée en vertu de la Loi sur l'instruction publique, soit **instruire, socialiser et qualifier** les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire³.

1 Les assises des propositions de la Commission des programmes d'études

Dans ses propositions au sujet du calendrier d'élaboration, d'implantation et de révision des programmes d'études, la Commission tient compte des **changements annoncés au curriculum du primaire et du secondaire**. Ces propositions nécessiteront une importante collaboration du personnel enseignant dont l'expertise professionnelle sera mise à contribution tout au long des travaux à venir, de même que la coopération et l'engagement des directions d'école et des commissions scolaires.

La Commission a établi un **ordre de priorité** dans l'implantation des programmes. Au premier plan se trouve le **«Programme des programmes»**. L'entrée en scène de ce programme nouveau qui s'adresse à l'ensemble de l'école favorisera une meilleure intégration des savoirs et des compétences que l'école a pour mission de faire acquérir à l'élève. La Commission propose donc qu'il soit élaboré et implanté dès le début de la mise en oeuvre de la réforme, tant au primaire qu'au secondaire, pour que se réalisent pleinement les effets souhaités par l'introduction de ce programme.

La Commission a aussi tenu compte de l'importance de **toucher la quasi-totalité des domaines d'apprentissage** au début de l'implantation des nouveaux programmes d'études. Dans cette perspective, un plus grand nombre d'enseignantes et d'enseignants seront mobilisés dès le début de l'implantation des programmes d'études renouvelés. Aussi, la proposition de la Commission de procéder à l'élaboration concomitante du «Programme des programmes» et de la plupart des programmes d'études de chaque discipline liés aux grands domaines d'apprentissage sera de nature à favoriser une élaboration cohérente des programmes d'études.

La Commission a aussi été guidée dans ses choix par la recherche d'un certain **équilibre dans le temps à consacrer** par le personnel enseignant **à l'assimilation et à la formation** lors de l'implantation des nouveaux programmes d'études. La Commission propose donc, pour le primaire, un échancier d'implantation qui touche à la fois les spécialistes et les institutrices et instituteurs.

Au primaire et au secondaire, **les programmes d'études seront élaborés par cycle et en continuité d'un cycle à l'autre**. Une telle conception des programmes d'études favorise une présentation structurée des objectifs de formation et des contenus d'apprentissage. Aussi, à quelques exceptions près, la Commission propose que les programmes d'études soient implantés par cycle pour offrir au personnel enseignant une vue globale de la formation à donner aux élèves et pour bien montrer les résultats attendus au terme du cycle d'études. La Commission croit que cette façon de faire facilitera les échanges d'idées, la communication et la concertation entre les enseignantes et les enseignants responsables d'un cycle d'études donné et qu'elle favorisera l'élaboration et le développement de modèles d'organisation pédagogique variés.

La Commission a également pris en considération l'importance d'assurer la **continuité de la formation de base** en proposant que les programmes d'études du premier cycle du secondaire soient disponibles dès l'arrivée des élèves du primaire qui auront bénéficié des programmes d'études renouvelés. Au second cycle du secondaire, les programmes d'études constituant le «tronc commun d'apprentissage dans les matières de base⁴» seront aussi rendus disponibles lors de l'arrivée des élèves qui auront terminé le premier cycle du secondaire.

Enfin, au **second cycle du secondaire**, dans le calendrier proposé, la Commission prévoit l'élaboration de **programmes d'études différenciés⁵** et de **programmes d'études optionnels** pour permettre à l'école de proposer aux élèves des parcours scolaires en harmonie avec leurs besoins, leurs aspirations et leurs champs d'intérêt.

2 La mise en oeuvre des programmes d'études

La création de la Commission des programmes d'études introduit un nouvel acteur dans l'ensemble du processus de mise en oeuvre des programmes d'études. Celui-ci comprend quatre étapes distinctes : l'élaboration et la révision, l'implantation en vue de la mise à l'essai, l'approbation officielle et, enfin, l'adaptation continue des programmes d'études.

Le rôle de la Commission des programmes d'études et du ministère de l'Éducation

La Commission exerce un rôle en amont et en aval du processus de mise en oeuvre des programmes d'études. D'abord, elle définit les orientations et les encadrements généraux qui président à l'élaboration et à la révision des programmes. Elle examine ensuite les projets de programmes élaborés sous la responsabilité du ministère de l'Éducation et elle adresse des recommandations à la ministre pour leur implantation en vue de leur mise à l'essai. Après leur mise à l'essai, la Commission réexamine les programmes d'études dans l'optique de leur approbation officielle par la ministre de l'Éducation. Enfin, la Commission a le mandat de faire à la ministre des recommandations sur l'adaptation continue des programmes d'études.

Le ministère de l'Éducation, quant à lui, est responsable de l'élaboration et de la révision des programmes d'études ainsi que de leur implantation en vue de leur mise à l'essai. Chacune des étapes du processus est explicitée ci-après.

L'élaboration et la révision

L'élaboration et la révision des programmes d'études sont des opérations placées sous la responsabilité du ministère de l'Éducation. De nouveaux programmes sont à élaborer : le «*Programme des programmes*», celui de *connaissance du monde contemporain*, etc., alors que d'autres sont à réviser : *français* ou *anglais*, *langue d'enseignement*, *mathématiques*, etc. Pour accomplir ces travaux, le Ministère sollicitera l'expertise professionnelle des enseignantes et des enseignants mais également celle de personnes d'horizons professionnels variés.

L'implantation en vue de la mise à l'essai

L'implantation des projets de programmes d'études en vue de leur mise à l'essai est une opération placée sous la responsabilité du ministère de l'Éducation. À la suite de l'élaboration et de la révision des programmes d'études, ceux-ci seront mis à l'essai obligatoirement dans toutes les écoles du Québec; certaines d'entre elles pourront toutefois choisir d'avoir recours à l'année d'implantation facultative⁶ prévue dans le calendrier pour tenir compte de situations particulières sur le plan interne. La mise à l'essai d'un programme d'études permettra, au terme de l'opération, de vérifier la pertinence, la cohérence et le réalisme des objectifs de formation et des contenus d'apprentissage proposés. Toutefois, comme la phase de mise à l'essai est étroitement associée à la démarche d'élaboration et de révision des programmes d'études, des modifications pourraient être proposées et apportées au contenu des programmes pendant cette phase si le Ministère ou la Commission le jugeaient nécessaires.

Pour la Commission, la mise à l'essai des programmes d'études renouvelés est, à plus d'un titre, une étape importante du processus de mise en oeuvre des programmes d'études. La Commission est d'avis que cette opération doit constituer un véritable temps d'assimilation et de formation pour le personnel enseignant. La somme considérable de travail qui sera exigée commande en effet que la durée prévue de mise à l'essai soit respectée et que le Ministère prépare avec le plus grand soin cette opération qui assure le succès de la réforme des programmes : détermination des activités de formation et de perfectionnement de même que mise en place de mécanismes de suivi et d'évaluation.

La durée de la mise à l'essai sera variable parce que «calquée» sur la durée des cycles d'études, soit deux années au primaire de même que trois et deux années au premier et au second cycle du secondaire. Quant au «Programme des programmes», qui touche tout le primaire et le secondaire, la Commission propose que sa mise à l'essai dure quatre années au primaire et cinq au secondaire.

Au terme de la mise à l'essai, les projets de programmes d'études et le «Programme des programmes» seront revus et corrigés par les responsables de l'élaboration et de la révision des programmes, puis soumis de nouveau à la Commission pour qu'elle les examine et qu'elle adresse à la ministre de l'Éducation des recommandations en vue de leur approbation officielle. Les programmes d'études ont un statut de mise à l'essai jusqu'à leur approbation officielle par la ministre.

L'approbation officielle

L'approbation officielle des programmes d'études est une responsabilité qui incombe à la ministre de l'Éducation à qui il appartient d'établir un programme d'études pour lui donner un statut officiel. Les programmes d'études approuvés par la ministre sont au préalable transmis pour avis aux deux comités confessionnels du Conseil supérieur de l'éducation⁷. Les programmes d'études approuvés sont ensuite mis en oeuvre obligatoirement dans toutes les écoles du Québec.

L'adaptation continue

L'adaptation continue des programmes d'études est une étape nouvelle dans l'ensemble du processus de mise en oeuvre des programmes. Elle est placée sous la responsabilité de la Commission qui fera connaître, en temps opportun, la démarche qu'elle entend suivre pour s'acquitter de ce volet précis de son mandat. Cette opération permettra d'assurer la mise à jour continue des objectifs de formation et des contenus d'apprentissage inscrits dans les programmes d'études pour offrir aux

élèves une formation de qualité adaptée aux besoins évolutifs de la société et à ses attentes.

3 Le calendrier d'élaboration, d'implantation et de révision

Le calendrier proposé par la Commission prévoit, dès 1999, l'implantation en vue de sa mise à l'essai du «Programme des programmes» et d'un certain nombre de programmes d'études dans différentes disciplines au primaire. Au secondaire et à l'éducation aux adultes, l'implantation des programmes d'études renouvelés débutera en l'an 2000. Le travail de concertation doit donc commencer le plus rapidement possible pour assurer l'élaboration et la révision des programmes d'études dans les délais prévus. Les enseignantes et les enseignants, les directions d'école, les commissions scolaires et les universités sont invités à se préparer, dès maintenant, à l'arrivée de programmes d'études renouvelés.

Par ailleurs, pendant la phase de mise à l'essai des programmes d'études et afin de soutenir le travail du personnel enseignant et des directions d'école et ainsi contribuer au succès de la réforme des programmes d'études, les commissions scolaires, les associations professionnelles et les éditeurs de matériel scolaire sont invités à tout mettre en oeuvre pour que du matériel didactique, à caractère provisoire et expérimental⁸, puisse être rendu disponible. Le Comité d'évaluation des ressources didactiques récemment créé par la ministre de l'Éducation peut certes, lui aussi, par ses réflexions et ses recommandations, contribuer à la réalisation de cette attente.

Les tableaux 1 et 2 présentent les calendriers d'élaboration, de révision et d'implantation des programmes d'études. Ces derniers sont regroupés à l'intérieur des cinq grands domaines d'apprentissage : le domaine des *langues*, le domaine de la *technologie*, des *sciences* et des *mathématiques*, le domaine de *l'univers social*, le domaine des *arts* et le domaine du *développement personnel*.

Note : [référer au calendrier d'implantation des programmes adopté par la ministre](#)

TABLEAU 1
Implantation des programmes d'études au primaire par cycle et au secondaire par année

	sept. 1999	sept. 2000	sept. 2001	sept. 2002	sept. 2003	sept. 2004	sept. 2005
Programme des programmes	primaire	secondaire					
Éducation préscolaire							
Domaine des langues :							
• Langue d'enseignement	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e	4 ^e *	5 ^e *		
• Français, langue seconde	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e	4 ^e *	5 ^e *		
• Anglais, langue seconde	2 ^e cycle	3 ^e cycle	1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e	4 ^e *	5 ^e *		
Domaine de la technologie, des sciences et des mathématiques :							
• Mathématiques	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle	1 ^{re} , 2 ^e et (3 ^e)	3 ^e et (4 ^e *)	4 ^e * et (5 ^e *)	5 ^e *
• Sciences et technologie	2 ^e et (3 ^e) cycles	3 ^e cycle (1 ^{re})	1 ^{re} et (2 ^e)	2 ^e et (3 ^e)	3 ^e et (4 ^e *)	4 ^e *	
Domaine de l'univers social :							
• Histoire, géographie et éducation à la	2 ^e et (3 ^e) cycles	3 ^e cycle					

	cycles	(1 ^{re})	1 ^{re} et (2 ^e)	2 ^e et (3 ^e)	3 ^e et (4 ^e)	4 ^e
Domaine de l'univers social :						
• Histoire, géographie et éducation à la citoyenneté	2 ^e et (3 ^e) cycles		3 ^e cycle			
• Histoire et éducation à la citoyenneté		(1 ^{re})	1 ^{re} et (2 ^e)	2 ^e et (3 ^e)	3 ^e et (4 ^e)	4 ^e
• Géographie		(1 ^{re})	1 ^{re} et (2 ^e)	2 ^e		
• Connaissance du monde contemporain			5 ^e			
Domaine des arts :						
• Musique	1 ^{er} cycle		2 ^e et 3 ^e cycles	1 ^{re}	2 ^e	
• Arts plastiques			1 ^{er} cycle	2 ^e cycle 1 ^{re}	3 ^e cycle 2 ^e	
• Art dramatique et danse				1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycles	1 ^{re}	2 ^e
Domaine du développement personnel :						
• Enseignement moral			1 ^{er} cycle	2 ^e cycle 1 ^{re}	3 ^e cycle 2 ^e	3 ^e 4 ^e et 5 ^e
• Enseignement moral et religieux			1 ^{er} cycle	2 ^e cycle 1 ^{re}	3 ^e cycle 2 ^e	3 ^e 4 ^e et 5 ^e
• Éducation physique et éducation à la santé	1 ^{er} cycle		2 ^e et 3 ^e cycles (1 ^{re})	1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e	4 ^e et 5 ^e	
Matières à option au premier cycle du secondaire :						
• Arts					3 ^e	
• Langue moderne (espagnol)					3 ^e	
• Technologie					3 ^e	
Matières à option au second cycle du secondaire :						
Matières à option dans les cinq domaines d'apprentissage et à la formation professionnelle						

* Programmes différenciés.

○ Année d'implantation facultative.



Au tableau 1 sont précisés les moments d'implantation des programmes d'études en vue de leur mise à l'essai dans l'ensemble des écoles du Québec. Au primaire, l'implantation sera entièrement réalisée par cycle, alors qu'au secondaire elle se fera par cycle ou par année. Ainsi, pour certains programmes d'études du secondaire, la Commission propose que l'implantation se fasse année après année et qu'une année d'implantation facultative soit introduite pour tenir compte des modifications apportées à la grille-matières et des changements qu'elles entraînent dans l'affectation des ressources enseignantes.

Le «Programme des programmes»

Le «*Programme des programmes*» sera mis à l'essai au primaire à la rentrée de 1999 et au secondaire à la rentrée de 2000. Ce programme permettra à tout le personnel scolaire de s'engager dans la réforme de l'éducation et d'accorder une attention particulière à l'intégration des savoirs ainsi qu'à l'acquisition et au développement des compétences transversales. De plus, comme l'enseignement des disciplines des domaines de l'univers social ainsi que des sciences et technologie n'est pas prévu au premier cycle du primaire, le «Programme des programmes» déterminera, notamment, les apprentissages à acquérir à ce cycle, dans ces deux domaines.

Le programme d'éducation préscolaire

La Commission des programmes d'études recommande à la ministre de l'Éducation de prolonger d'une année la mise à l'essai du programme d'*éducation préscolaire*. Au cours de cette période, la Commission examinera le programme, s'assurera des liens à établir avec le premier cycle du primaire et analysera la possibilité d'y intégrer l'éducation préscolaire.

Le domaine des langues

Au primaire, les programmes de *langue d'enseignement (français et anglais)* seront implantés, au premier cycle, dès septembre 1999 pour permettre aux élèves de bénéficier le plus tôt possible de l'augmentation du temps prévu dans la nouvelle grille-matières.

Le programme de *français, langue seconde*, débutera dès le premier cycle du primaire. Il est généralement enseigné par des spécialistes ou, encore, il est donné par immersion. Un programme de français, langue seconde, pour les classes d'immersion, sera donc donné dès 1999 afin de mieux répondre aux besoins de la communauté anglophone.

Le programme d'*anglais, langue seconde*, destiné aux élèves francophones, sera donné en 1999 dès le début du deuxième cycle du primaire pour placer l'élève le plus tôt possible dans des conditions lui permettant l'apprentissage d'une deuxième langue.

À la rentrée de 2001, les programmes de *langue d'enseignement* et de *langue seconde* seront implantés pour tout le premier cycle du secondaire. Cela permettra aux enseignantes et aux enseignants d'avoir une vue d'ensemble des objectifs de formation et des contenus d'apprentissage destinés aux élèves. De plus, les élèves pourront bénéficier plus rapidement des avantages de l'augmentation du temps attribué au français, langue d'enseignement, et au français, langue seconde. À la rentrée de 2002, la mise à l'essai débutera au second cycle. Les programmes différenciés de langues seront donnés en quatrième secondaire en vue de mieux répondre aux besoins des élèves.

Concernant les programmes de langues modernes, la Commission propose d'implanter, à la rentrée de 2002, un programme d'*espagnol*. Cette langue sera enseignée de la troisième à la cinquième année du secondaire. Le choix de l'espagnol repose notamment sur l'importance de maîtriser une troisième langue pour favoriser les communications interpersonnelles, et sur le développement grandissant des relations culturelles et économiques entre le Québec, l'Amérique du Sud et l'Amérique centrale.

Le domaine de la technologie, des sciences et des mathématiques

Au primaire, le programme de *mathématiques* sera implanté, au premier cycle, dès septembre 1999, pour permettre aux élèves de bénéficier rapidement de l'augmentation du temps prévu dans la nouvelle grille-matières. Au secondaire, le programme sera implanté à la suite de celui du primaire pour assurer la continuité et la cohérence séquentielle des objectifs de formation et des contenus d'apprentissage. Une année d'implantation facultative est proposée en troisième secondaire pour permettre au milieu de donner la nouvelle séquence de cours en tenant compte des besoins des élèves et des modifications apportées au temps d'enseignement et, en conséquence, à la constitution de l'équipe enseignante.

Le programme de *sciences et technologie* sera implanté aux deuxième et troisième cycles du primaire dès 1999 pour en faire

bénéficier les élèves le plus tôt possible. Cela permet aussi de répartir l'effort d'assimilation et de formation que nécessite l'implantation de ces programmes entre les enseignantes et les enseignants de chaque cycle d'études du primaire. Toutefois, l'école pourra reporter d'une année la mise à l'essai de ce programme au troisième cycle si elle choisit d'avoir recours à l'année d'implantation facultative. Au secondaire, il y a deux choix possibles. De façon à assurer la continuité des apprentissages pour les élèves ayant bénéficié des programmes renouvelés au primaire, l'enseignement des sciences et de la technologie pourra débiter à la rentrée de 2000 ou à celle de 2001. Comme la séquence de l'enseignement des sciences du premier cycle du secondaire devra être réorganisée, la Commission recommande que l'implantation du programme soit étalée sur plus d'une année.

C'est à compter de l'année scolaire 2003-2004 que les programmes différenciés, y compris un programme intermédiaire de *mathématiques* et de *sciences et technologie*, seront implantés simultanément, au second cycle du secondaire, pour les milieux ayant eu recours à l'année d'implantation facultative (an 2000 en ce qui concerne le programme de sciences et technologie, an 2002 pour ce qui est du programme de mathématiques, troisième secondaire).

Le programme optionnel d'*initiation à la technologie* de troisième secondaire sera mis à l'essai au même moment que le programme de sciences et technologie. La Commission invite le Ministère à poursuivre le développement de la voie technologique⁹ au second cycle du secondaire.

Le domaine de l'univers social

Le programme d'*histoire, géographie et éducation à la citoyenneté* sera implanté aux deuxième et troisième cycles du primaire dès 1999 pour permettre aux élèves de bénéficier le plus tôt possible de cet enseignement. Toutefois, l'école pourra choisir l'année d'implantation facultative et reporter d'une année la mise à l'essai du programme au troisième cycle. Tant au primaire qu'au secondaire, l'introduction de ce programme permettra d'intégrer certains éléments de contenu du programme actuel de formation personnelle et sociale. C'est pourquoi, au secondaire, une année d'implantation facultative est proposée pour permettre aux milieux qui le souhaiteraient de tenir compte de la disponibilité de leurs ressources humaines (difficulté de recruter du personnel dans les disciplines qui doivent disparaître de la grille-matières actuelle, mise à jour et perfectionnement du personnel enseignant).

Au secondaire, les programmes d'*histoire et éducation à la citoyenneté* et de *géographie* doivent être révisés et harmonisés. C'est pourquoi la Commission recommande que leur mise à l'essai débute au même moment. Dès septembre 2000, le nouveau programme de *connaissance du monde contemporain* intégrant certains objectifs et contenus du programme actuel d'éducation économique sera mis à l'essai.

Le domaine des arts

L'implantation du programme de *musique* débutera en septembre 1999 au premier cycle du primaire. La Commission a ici tenu compte du fait que la musique est généralement enseignée par des spécialistes. Toutefois, dans certaines écoles et particulièrement celles qui sont de petite taille, cet enseignement peut être donné par les institutrices et les instituteurs. La Commission estime donc qu'il faudra faire preuve de souplesse et de réalisme au moment de la phase de mise à l'essai du programme en vue de préserver l'équilibre recherché dans le temps consacré à l'assimilation des nouveaux objectifs de formation et des contenus d'apprentissage par celles et ceux qui enseignent dans ces écoles.

Par ailleurs, l'enseignement des arts plastiques est habituellement confié à des institutrices et des instituteurs et non à des spécialistes. C'est pourquoi la Commission recommande que le programme renouvelé soit implanté en septembre 2000, au premier cycle du primaire, pour assurer le temps nécessaire au perfectionnement du personnel enseignant.

Des programmes seront élaborés en ce qui concerne l'*art dramatique* et la *danse*. Ils seront disponibles pour tous les cycles du primaire en 2002-2003 et du secondaire à compter de 2003-2004. En proposant d'élaborer de nouveaux objectifs de formation et des contenus d'apprentissage dans ces deux disciplines, la Commission fait sienne la proposition de *Réaffirmer l'école*¹⁰ et

de *L'école, tout un programme*¹¹ de permettre aux milieux qui ont acquis et développé une expertise et une tradition dans ces disciplines de poursuivre cet enseignement. Par ailleurs, l'élaboration de ces programmes sera terminée pour janvier 2001. Les universités disposeront ainsi des nouveaux programmes pour préparer les futurs candidats et candidates à l'enseignement.

Enfin, les programmes optionnels d'arts plastiques et de musique seront révisés et mis à l'essai en troisième année du secondaire à compter de la rentrée de 2002.

Le domaine du développement personnel

Au premier cycle du primaire, le programme d'*éducation physique et éducation à la santé* sera implanté dès septembre 1999 pour intégrer le plus rapidement possible l'«éducation à la santé» et mobiliser les responsables de l'enseignement de cette discipline dès le début de la mise en oeuvre de la réforme des programmes d'études.

Les écoles qui choisiront d'implanter les programmes du domaine de l'univers social pour l'année scolaire 2000-2001 (année d'implantation facultative) devront avoir recours en première année du secondaire aux deux cours actuels du programme de formation personnelle et sociale ou aux deux cours réservés aux matières à option. Si l'on utilise le temps prévu dans le programme de formation personnelle et sociale, il faudra implanter le programme d'*éducation physique et éducation à la santé* cette même année pour que les contenus relatifs à l'«éducation à la santé» puissent être donnés aux élèves.

Le domaine du développement personnel comprend aussi l'*enseignement moral* et l'*enseignement moral et religieux, catholique* ou *protestant*. Au primaire, le programme d'enseignement moral sera implanté au premier cycle en 2000-2001 seulement pour préserver l'équilibre recherché dans le temps consacré à l'assimilation du programme par les institutrices et instituteurs et à la formation de ceux-ci. Au secondaire, l'implantation se fera à chacune des années à compter de la rentrée de 2001 pour tenir compte du fait que, dans les écoles de petite taille, l'enseignante ou l'enseignant est responsable de cette discipline à plus d'une année du secondaire.

La Commission propose que les programmes d'*enseignement moral* et d'*enseignement moral et religieux, catholique* ou *protestant*, soient implantés en même temps au primaire et au secondaire, soit dès septembre 2000 dans le cas du primaire et dès septembre 2001 dans le cas du secondaire, en vue de maintenir intact le choix de l'élève ou des parents entre l'un ou l'autre enseignement.

Les matières à option au second cycle de l'enseignement secondaire

Des programmes d'études optionnels devront être élaborés, au second cycle du secondaire, pour répondre aux champs d'intérêt diversifiés des élèves et à leurs aspirations professionnelles. Les programmes devront toucher tous les domaines d'apprentissage et celui de la formation professionnelle. La Commission des programmes d'études recommande donc que des programmes d'études optionnels soient implantés à compter de 2003 au second cycle du secondaire. La Commission entend poursuivre sa réflexion sur l'identification des matières à option à donner au second cycle du secondaire.

Les programmes particuliers

Au calendrier actuel ne figurent pas certains programmes d'études particuliers, par exemple les programmes d'études adaptés pour les élèves du primaire et du secondaire qui présentent une déficience intellectuelle allant «de moyenne à sévère», les programmes d'études de langues d'origine, les programmes donnés aux adultes qui poursuivent une formation dans les services d'alphabétisation, etc. La Commission fera connaître ultérieurement ses propositions sur l'élaboration et la révision de ces programmes.

TABLEAU 2

Élaboration et révision des programmes d'études au primaire par cycle et au secondaire par année
 – Dépôt pour examen par la Commission des programmes d'études –

	EXAMEN PAR LA COMMISSION				
	déc. 1998	sept. 1999	janv. 2000	janv. 2001	janv. 2002
Programme des programmes	primaire	secondaire			
Domaine des langues :					
• Langue d'enseignement	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e	4 ^{es} et 5 ^{es} *	
• Français, langue seconde	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e	4 ^{es} et 5 ^{es} *	
• Anglais, langue seconde	2 ^e cycle	3 ^e cycle	1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e	4 ^{es} et 5 ^{es} *	
Domaine de la technologie, des sciences et des mathématiques :					
• Mathématiques	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle	1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e	4 ^{es} et 5 ^{es} *
• Sciences et technologie	2 ^e et 3 ^e cycles	1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e			4 ^{es} *
Domaine de l'univers social :					
• Histoire, géographie et éducation à la citoyenneté	2 ^e et 3 ^e cycles				
• Histoire et éducation à la citoyenneté		1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e		4 ^e	
• Géographie		1 ^{re} et 2 ^e			
• Connaissance du monde contemporain		5 ^e			
Domaine des arts :					
• Musique	1 ^{er} cycle	2 ^e et 3 ^e cycles	1 ^{re} et 2 ^e		
• Arts plastiques	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle 1 ^{re} et 2 ^e		
• Art dramatique et danse				1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycles 1 ^{re} et 2 ^e	
Domaine du développement personnel :					
• Enseignement moral	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e		4 ^e et 5 ^e
• Enseignement moral et religieux	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e		4 ^e et 5 ^e
• Éducation physique et éducation à la santé	1 ^{er} cycle	2 ^e et 3 ^e cycles 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e		4 ^e et 5 ^e	
Matières à option au premier cycle du secondaire :					
• Arts				3 ^e	
• Langue moderne (espagnol)				3 ^e	
• Technologie				3 ^e	
Matières à option au second cycle du secondaire :					
Matières à option dans les cinq domaines d'apprentissage et à la formation professionnelle					

* Programmes différenciés.



Le tableau 2 porte sur les nouveaux programmes d'études à élaborer et les programmes existants à réviser d'ici l'année 2002-2003 ainsi que sur le moment prévu pour leur examen par la Commission des programmes d'études avant leur mise à l'essai obligatoire dans l'ensemble des écoles du Québec.





Afin que soit assurée la cohérence séquentielle des objectifs de formation et des contenus d'apprentissage, les programmes d'études seront élaborés par cycle, et en continuité d'un cycle à l'autre. Au secondaire, lorsque l'implantation d'un programme s'étale sur les deux ou trois années du cycle d'études, le programme est quand même élaboré par cycle et rendu disponible pour l'ensemble du cycle d'études dès la première année d'implantation en vue de sa mise à l'essai (par exemple, le programme de *sciences et technologie*).








Le tableau 2 indique également le calendrier d'examen des programmes d'études par la Commission. Celle-ci s'attend à recevoir les premiers travaux du Ministère d'ici le mois de décembre 1998. Par la suite, c'est au mois de septembre 1999 que les prochains travaux lui seront transmis, puis au mois de janvier de chaque année subséquente. Les attentes de la Commission quant au contenu et à la forme des programmes d'études seront précisées dans le document d'orientation pour l'élaboration et la révision des programmes d'études à paraître d'ici juin 1998.

Conclusion

Le calendrier d'élaboration, d'implantation et de révision des programmes d'études proposé à la ministre de l'Éducation est sans contredit exigeant pour tous les acteurs et actrices de la scène éducative et, au premier chef, pour le personnel enseignant et les personnes responsables de la conception et de la rédaction des programmes d'études du primaire et du secondaire. La Commission l'a élaboré avec la conviction profonde que toutes ces personnes croient, comme elle, que les élèves, jeunes et adultes, de langue française ou anglaise, de même que celles et ceux qui sont en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, doivent bénéficier le plus tôt possible des changements apportés au curriculum et des effets de la réforme éducative en voie de réalisation.

Les enjeux en présence et les défis auxquels sont conviés tous les partenaires du milieu de l'éducation ont été sérieusement et rigoureusement analysés par les membres de la Commission des programmes d'études. Cette dernière est convaincue que l'expertise acquise et accumulée au fil des ans leur permettra de relever un tel défi.

1. Nouvel article 477.4, 2^e alinéa, *Loi sur l'instruction publique*, 1997, c. 96. 
2. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *L'école, tout un programme : énoncé de politique éducative*, Québec, 1997. 
3. Nouveaux articles 36 et 37 de la *Loi sur l'instruction publique*, 1997, c. 96. 
4. Pensons notamment aux programmes de *langues et mathématiques*, d'*histoire et éducation à la citoyenneté*, de *connaissance du monde contemporain* ainsi que de *sciences et technologie* : MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Réaffirmer l'école*, Québec, 1997, p. 72. 
5. Programme d'études différencié : programme qui comporte des objectifs de formation et des contenus d'apprentissage de

- complexité supérieure ou qui en propose de nouveaux. 
6. Possibilité de reporter d'une année l'implantation et la mise à l'essai proposées pour l'ensemble des écoles du Québec (voir tableau 1). 
 7. Les programmes d'enseignement moral et religieux sont cependant **approuvés** par les comités catholique et protestant puis transmis à la ministre qui en autorise l'usage dans les écoles. 
 8. Les avenues qui sont offertes par les technologies de l'information et de la communication pourraient sans doute être explorées et mises à contribution. 
 9. Voie technologique : organisation pédagogique qui intègre l'enseignement des trois matières de base (la langue d'enseignement, les mathématiques et les sciences) au cours d'initiation à la technologie en troisième secondaire, et à un cours d'éducation technologique en quatrième secondaire. 
 10. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Réaffirmer l'école : rapport du Groupe de travail sur la réforme du curriculum*, Québec, 1997, p. 62. 
 11. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *L'école, tout un programme : énoncé de politique éducative*, Québec, 1997, p. 21. 

Calendrier

d'implantation des programmes d'études préscolaire, primaire et secondaire

PRÉSCOLAIRE

APPROPRIATION : 1999

APPLICATION : 2000

Programme

primaire

■ Année d'appropriation
■ Année d'application

secondaire

■ Année d'appropriation
■ Année d'application

Programme	primaire			secondaire				
	1 ^{er} cycle 1 ^{re} et 2 ^e	2 ^e cycle 3 ^e et 4 ^e	3 ^e cycle 5 ^e et 6 ^e	1 ^{er} cycle 1 ^{re}	2 ^e cycle 2 ^e	3 ^e cycle 3 ^e	2 ^e cycle 4 ^e 5 ^e	
DOMAINE DES LANGUES								
FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2002 2003	2002 2003	2003 2004 *	2004 2005 *
ANGLAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2002 2003	2002 2003	2003 2004 *	2004 2005 *
FRANÇAIS, LANGUE SECONDE	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2002 2003	2002 2003	2003 2004 *	2004 2005 *
ANGLAIS, LANGUE SECONDE	—	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2002 2003	2002 2003	2003 2004 *	2004 2005 *
LANGUE MODERNE (OPTION)	—	—	—	—	—	2002 2003	—	—
DOMAINE DE LA TECHNOLOGIE, DES SCIENCES ET DES MATHÉMATIQUES								
MATHÉMATIQUES	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2002 2003	2002 2003	2003 2004 *	2004 2005 *
SCIENCES ET TECHNOLOGIE	—	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006 *	—
DOMAINE DES ARTS								
MUSIQUE	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2002 2003	—	—	—
ARTS PLASTIQUES	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2002 2003	—	—	—
ART DRAMATIQUE ET DANSE	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2002 2003	—	—	—
ARTS (OPTION)	—	—	—	—	—	2002 2003	—	—
DOMAINE DE L'UNIVERS SOCIAL								
HISTOIRE, GÉOGRAPHIE ET ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ	—	2000 2001	2001 2002	—	—	—	—	—
HISTOIRE ET ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ	—	—	—	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	—
GÉOGRAPHIE	—	—	—	2002 2003	2003 2004	—	—	—
CONNAISSANCE DU MONDE CONTEMPORAIN	—	—	—	—	—	—	—	2005 2006
DOMAINE DU DÉVELOPPEMENT PERSONNEL								
ENSEIGNEMENT MORAL	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2002 2003	2002 2003	2003 2004	2004 2005
ÉDUCATION PHYSIQUE ET ÉDUCATION À LA SANTÉ	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2002 2003	2002 2003	2003 2004	2004 2005
ENSEIGNEMENT MORAL ET RELIGIEUX	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2002 2003	2002 2003	2003 2004	2004 2005
PROGRAMME DES PROGRAMMES	APPROPRIATION 1999 APPLICATION 2000			APPROPRIATION 2002 APPLICATION 2003 (DISPONIBLE À PARTIR DE SEPTEMBRE 2000)				

* Programmes différenciés (i.e. de plus d'un niveau de difficulté)

MEQ-2000-03-31

